



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 19 mai 2010 à 17h05, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Robillard, conseiller  
M. Yves Legault, conseiller  
M. André Bessette, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie-Claude Lacombe, conseillère  
M. François Racine, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse M<sup>e</sup> Sonia Paulus.

Est absent : M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Sylvie Brunet, greffière  
M. Carl Lavoie, directeur général par intérim

---

Au début de la séance, la mairesse demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Entente de fin d'emploi – Directrice générale
2. Événements spéciaux – Octroi d'une petite caisse
3. Résiliation de contrat – Gestion environnementale Nord-Sud
4. Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2804 – Lettre d'entente – Signature
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

SUR CE :

SUR CE, LA PRÉSENTE SÉANCE EST MAINTENANT OUVERTE À 17H05.

---

2010-05-216

ENTENTE DE FIN D'EMPLOI –  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

CONSIDÉRANT l'état de santé de la directrice générale depuis le 3 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, il y a lieu de combler le poste de directeur(trice) général(e), et ce, dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les vacances et autres bénéfiques accumulés par la directrice générale à ce jour;

Le 19 mai 2010



*CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de démission de la directrice générale laquelle est datée du vendredi 14 mai 2010;*

*CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties relativement au lien d'emploi de la directrice générale à l'égard de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller François Robillard appuyé par le conseiller André Bessette et résolu*

*D'accepter les termes de l'entente de fin d'emploi intervenue entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et madame la directrice générale Marisol Charland.*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ladite entente ainsi que tous documents pour donner effet à la présente.*

*D'autoriser la trésorière à payer les sommes convenues selon les termes de ladite l'entente.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2010-05-217

**ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX –  
OCTROI D'UNE PETITE CAISSE**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une petite caisse pour les évènements spéciaux de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;*

*En conséquence :*

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu*

*D'autoriser la création d'une petite caisse au montant de 500 \$, pour les évènements spéciaux, celle-ci étant sous la responsabilité de la Responsable des communications et des relations avec les citoyens.*

*De permettre l'utilisation des sommes détenues dans la petite caisse pour effectuer des remboursements pour des dépenses inférieures à 500 \$.*

*Que l'attribution de cette petite caisse soit renouvelée pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 août de chaque année.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Le 19 mai 2010*



No de résolution  
ou annulation  
2010-05-218

RÉSILIATION DE CONTRAT –  
9070-1947 QUÉBEC INC  
(GESTION ENVIRONNEMENTALE NORD-SUD)

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2009-12-428 lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er décembre 2009 par laquelle la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a octroyé un contrat à la firme 9070-1947 Québec Inc. (Gestion environnementale nord-sud) pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour, la firme 9070-1947 Québec Inc. a fait défaut de se conformer à l'une de ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QUE pour ces motifs, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est en droit de résilier le contrat intervenu avec la firme 9070-1947 Québec Inc.;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault  
appuyé par le conseiller François Robillard  
et résolu

De résilier le contrat pour l'élimination par enfouissement des matières résiduelles intervenu entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et 9070-1947 Québec Inc., et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-05-219

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION  
PUBLIQUE – SECTION LOCALE 2804 –  
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE

---

Il est proposé par la conseillère Annie-Claude Lacombe  
appuyé par le conseiller François Racine  
et résolu

D'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2010-05, en date du 17 mai 2010, intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804 et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

D'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 19 mai 2010



## PÉRIODE DE QUESTIONS

*Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

*La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.*

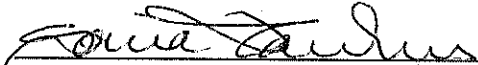
2010-05-220


## LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par la conseillère Annie-Claude Lacombe et résolu*

*De lever la présente séance à 17h14.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Me Sonia Paulus, mairesse

  
Madame Sylvie Brunet, greffière

Le 19 mai 2010